

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 Mars 2013

n°17

page 1/3

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER

OBJET : Création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC), la commune de Châtellerault et le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault et autorisation de signature des marchés pour la commune pour :

- **Acquisition de matériels numériques**
- **Téléphonie fixe, communications et services associés**

Mesdames, Messieurs,

*Les nouvelles demandes de **matériels informatiques** et les besoins de renouvellement du parc conduisent la commune de Châtellerault à organiser une consultation pour un marché à bons de commandes de fournitures et de services. Ce marché sera alloté en fonction des différents types de matériels, chaque lot comportant la fourniture de matériel ainsi qu'une prestation d'installation et de configuration. Le montant estimatif total est de 297 000 € HT.*

Les lots sont les suivants :

Lots	Dénomination
LOT 1	Ordinateurs fixes
LOT 2	Ordinateurs portables
LOT 3	Ecran LCD
LOT 4	Périphériques
LOT 5	Imprimantes
LOT 6	Vidéoprojecteurs
LOT 7	Stations de travail
LOT 8	Tableau numérique interactif

*En outre, la **téléphonie fixe** a connu ces dernières années de grands bouleversements : apparition des « box », évolution des standards téléphoniques ... Ce média très utilisé nécessite un haut niveau de fiabilité et de disponibilité. Malgré un rapprochement évident avec les autres réseaux informatiques, il convient de distinguer les usages en téléphonie fixe des technologies de l'information, les technologies employées étant très différentes en fonction du type d'équipement (standard téléphonique, ligne individuelle, fax, alarme...).*

Il est nécessaire d'optimiser la gestion des différents composants de la téléphonie fixe : les communications, les abonnements en choisissant l'opérateur qui va transmettre les appels de la collectivité au niveau national ou international.

La commune de Châtellerault dispose aujourd'hui de nombreuses lignes téléphoniques avec des services extrêmement différents comme les accès opérateurs (T2, T0, RTC, ...), des fax, des alarmes etc... pour ses services publics tels que le centre aquatique, le musée de l'auto ou les bibliothèques. Il convient de prévoir la passation d'un marché à bons de commandes de téléphonie fixe dont le montant est estimé à 150 000 € HT par an.

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 Mars 2013

n°17

page 2/3

Pour obtenir des services toujours plus performants et économiquement intéressants, il faut disposer d'un volume d'affaire conséquent, afin que les opérateurs et fournisseurs proposent des offres optimisées. Il serait donc intéressant de constituer un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault. Ce groupement de commandes concernerait, d'une part, le marché relatif aux matériels informatiques et, d'autre part, le marché relatif à la téléphonie fixe.

* * * * *

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article 8 du code des marchés publics relatif aux groupements de commandes,

VU l'article 77 du Code des marchés publics relatif au marché à bon de commande,

CONSIDERANT qu'il convient de constituer un groupement de commandes pour obtenir des tarifs et des services plus intéressants

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault, du centre communal d'action sociale de Châtellerault et de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes et toutes pièces relatives à ce dossier;
- d'approuver la désignation de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais comme coordonnateur du groupement de commandes;
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative (titulaire M. MIS ; suppléant M. MEUNIER);
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les marchés suivants :
 - Pour la téléphonie fixe, communications et services associés : le marché à bon de commande, estimé à 150 000 € HT maximum par an.
 - Pour l'acquisition de matériels informatiques, les marchés à bon de commande

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 Mars 2013

n°17

page 3/3

pour chacun des lots suivants :

Lots	Dénomination
LOT 1	Ordinateurs fixes
LOT 2	Ordinateurs portables
LOT 3	Ecran LCD
LOT 4	Périphériques
LOT 5	Imprimantes
LOT 6	Vidéoprojecteurs
LOT 7	Stations de travail
LOT 8	Tableau numérique interactif

Ces sommes font l'objet d'une inscription au budget principal sur le compte 2183 pour les acquisitions et 6262 pour les abonnements et communications .

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 28/03/2013, n° 2034

Publié au siège de la mairie, le 27/03/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER